

Projet de Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 22 février 2024

Absents et excusés : Claudy BILLOUEZ, Fabrice MORY, Julien BAUWENS, Dominique CHEVALIER, Michel MAHIEU et Carine BOCQUET

La séance est ouverte à 18 h 30.

1. Informations

Le Président signale que, pour des raisons d'agenda, le Conseil Communal initialement prévu le 25 avril sera avancé au 18 avril 2024.

2. Mandataires

a) Attributions du Collège communal – modifications

Le Président précise que, suite au changement intervenu dans la composition du Collège communal, les attributions scabinales ont été modifiées et cite les principaux changements.

b) Commissions du Conseil communal – modifications

Suite aux changements intervenus dans la composition du Collège communal et du Conseil communal, il y a lieu d'adapter le tableau des commissions du Conseil communal. A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

c) Représentations au sein des intercommunales et organismes divers – modifications

Suite aux changements intervenus dans la composition du Collège communal et du conseil communal, il y a lieu d'adapter les représentations dans les divers organismes. A la demande de Monsieur VINCENT, les règles relatives à la composition de la COPALOC (commission paritaire locale relative à l'enseignement) lui sera communiquée. Monsieur VINCENT s'étonne également que tout conseiller communal peut participer aux commissions même s'il n'y a pas été désigné comme membre (cfr article 55 du ROI du Conseil Communal). Le Directeur Général confirme qu'ils peuvent être présents physiquement sans plus. A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Sabine DRAPIER

Politique responsable : Gauthier DUDANT

3. Personnel communal

Emploi des travailleurs handicapés au sein des pouvoirs locaux – état des lieux 2023

Madame BOCAGE précise que, conformément à l'arrêté du Gouvernement wallon du 07/02/2013, l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés au sein des provinces, communes, CPAS, et associations de services publics fixée à 2,5%, est satisfaite. En effet, la commune présente un taux de 3,89%. Le Président ajoute que cela concerne six membres du personnel. A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Florence CLEMENT

Politique responsable : Colette BOCAGE

4. Marché public

Collecte des ordures ménagères en porte à porte 2025–2032 – dessaisissement de la Ville d’Antoing en faveur de l’Intercommunale Ipalle, et adhésion au marché.

Considérant l’adhésion de la commune au marché publié le 20 octobre 2023 pour la collecte des ordures ménagères en porte à porte lancé par Ipalle dont les caractéristiques sont les suivantes :

- La durée du marché est de 8 ans, soit de janvier 2025 à décembre 2032 ;
- Le marché est composé de 20 lots, soit une commune par lot ;
- Le prix est composé à 100% de la partie fixe (nombre d’habitants) ;
- La liberté d’adaptation du (des) jour(s) de collecte et du découpage des zones est donnée aux collecteurs même si les souhaits des communes sont communiqués ;
- La possibilité d’avoir recours à une dalle de transfert ;
- La possibilité d’appliquer un rabais suivant l’attribution de plusieurs lots ;
- La fréquence de collecte est fixe pour toute la durée du marché et équivalente à 1 fois toutes les semaines sur le territoire communal ;
- La collecte, et la location au besoin, de conteneurs 1100L suivant le souhait communal.

Considérant qu’avec ce nouveau marché, le cout de collecte des ordures ménagères s’élèvera à 16 euros HTVA/habitant/an à partir du 1^{er} janvier 2025 (19,36 euros TVAC par habitant).

Le jour de collecte reste inchangé (le mercredi).

Le Président précise que, sur proposition du Collège communal, il est proposé au Conseil communal :

- De confirmer le dessaisissement de la Ville d’Antoing en faveur de l’intercommunale IPALLE de sa mission de collecte des déchets ménagers résiduels.
- D’adhérer au marché susmentionné et de mandater l’intercommunale Ipalle d’attribuer le lot 1 dudit marché et de notifier le soumissionnaire retenu, Cogetrina Logistics, pour un montant de 977.664,00 € HTVA. (1.182.973,44 euros TVAC).

A la question de Monsieur VINCENT quant aux coûts que cette collecte représentait quand elle était confiée au personnel communal, le Président signale que cela remonte à pas mal d’années et qu’il faudrait tenir compte de l’évolution des coûts en matériel, fournitures, frais de personnel... Monsieur VINCENT ajoute qu’au niveau de la distribution de sacs, on parle de sacs gratuits mais ce n’est pas le cas puisque cela est répercuté dans le coût vérité répercuté auprès des ménages. Par ailleurs, est-il encore aujourd’hui raisonnable d’organiser cette distribution vu le nombre restreints de rouleaux que l’on offre aux habitants. D’autant que cela mobilise du personnel le jour de la distribution et que le service état civil est dérangé toute l’année pour en fournir aux retardataires. Le Président rappelle que la législation impose d’offrir au minimum un sac par ménage. Le fait d’en offrir plus reste un choix politique. Par ailleurs, la valeur du sac est basée sur son prix de revient soit environ 0,10 € par sac. En outre, les retardataires ont un délai pour venir chercher leurs sacs. Une fois dépassé celui-ci, les sacs deviennent payants.

Monsieur SOENENS expose ses remarques : *« Je me demande si les paroles d’un jour seront respectées le lendemain.*

Comme repris au PV du dernier CC et suite à mon intervention, vous avez promis de tenir une commission spécifique sur la gestion des déchets. Et là PAF, à l’ordre du jour de ce CC on

nous demande de voter pour un marché Public avec IPALLE sur la Collecte des déchets ménagers.

Quelle surprise ! Pourquoi tant d'empressement ?

Nous vous avons demandé de revoir notamment le nombre de ramassages afin de mieux coller à la réalité, diminution des sacs blancs avec augmentation des apports aux PAV.

Avant de signer pour 8 ans ce qui engage les deux prochaines législatures, ne serait-il pas adéquats de voir l'évolution du tonnage de ramassage par rapport aux PAV et surtout par rapport aux années précédentes. Je pense qu'un recul de quelques mois est nécessaire.

Cette commission tant demandée pourrait porter sur la gestion des déchets de manière générale, du ramassage des immondices, nous pourrions peut-être organiser un ramassage une semaine sur deux des sacs blancs et l'autre semaine, le ramassage des PAV afin de faciliter l'utilisation de ces déchets pour les personnes âgées, à mobilité réduite ou sans moyen de locomotion car nous sommes loin des choses promises lors de la présentation du projet pilote pour la commune pour rappel un PAV à maximum 400 mètres des habitations. Nous pourrions aborder dans une plus large mesure la gestion des déchets sauvages (éducation, répression). Autre point qui nous tient à cœur c'est la distribution des sacs gratuits prévue pour mi-Mars et ce sans avoir tenue compte ni même étudié la possibilité d'ajouter ou de remplacer en partie par un bac vert plus des rouleaux de sacs PAV. »

Le Président précise que le ramassage des organiques n'est pas envisagé par l'intercommunale IPALLE à ce jour. Il serait par contre intéressant de densifier le réseau de PAV (points d'apport volontaire). Notre commune fait partie des précurseurs en la matière et le citoyen y a un accès relativement aisé. Il tient également à saluer l'élan de solidarité qui apparaît au sein de la population en matière d'entraide, essentiellement envers les personnes âgées et à mobilité réduite, pour amener les déchets organiques vers les PAV. Reporter le point n'est pas possible car nous devons assurer la continuité de ce service de ramassage. Quant à la fréquence de ramassage, il serait illusoire de croire que passer à une collecte toute les deux semaines réduirait les coûts de moitié. A la réflexion de Monsieur SOENENS, le Président précise qu'il ne va pas promettre une démultiplication des PAV dans l'entité car cela a un coût et il faut encore trouver des endroits adéquats. Quant à la durée de 8 ans du marché, cela a été décidé comme par toutes les communes et inscrit dans les conditions du cahier des charges. Cependant, rien n'empêche que l'intercommunale puisse envisager d'autres ramassages, notamment des organiques, en fonction de l'évolution de la situation. Enfin, le Président ajoute qu'une commission sur le sujet des déchets sera bien organisée prochainement. Monsieur VIVIER estime qu'il semble bien difficile de mettre sur pieds des commissions, il faut même les supplier. Les Conseillers peuvent aussi avoir le droit de participer aux discussions qui se font sans la présence de la presse ou du citoyen. C'est dommage. Monsieur VINCENT abonde dans le même sens avec sa demande de commission sur les carrières. Madame DEBILDE précise avoir eu une réunion avec les agriculteurs pour les dégâts aux cultures en présence d'un représentant de la région wallonne. Il ne s'agissait pas d'une commission. Monsieur VIVIER ajoute qu'une commission permettrait de discuter de problèmes qui sont actuels : inondations, pose de fascines et/ou de haies, fossés à curer,...

Par 10 voix pour et 3 contre (Groupe GO), le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE

Politique responsable : Gauthier DUDANT

5. Vente de terrains

Maubray – vente de parcelles en domaine public désaffectées au clos du Lanchon

Vu la décision du Conseil communal du 28 septembre 2023 de désaffecter les parcelles de domaine public dénommées «devantures de la citée sociales» au Clos du Lanchon à Maubray;

Vu la décision du Conseil communal du 21 décembre 2023 du principe de mise en vente des parcelles concernés au prix de 63.136,00 euros ;

Considérant que les parcelles concernées sont constituées principalement de jardins et de devanture des habitations sociales (trottoirs, allées de garage), et ne sont pas valorisables par notre administration communale ;

Considérant l'offre d'achat de la Société de Logement du Haut Escaut d'un montant de 63.136,00 euros ;

Le Président précise que, sur proposition du Collège communal, il est proposé au Conseil communal :

- De marquer accord sur la vente des deux parcelles de domaine public désaffectées au Clos du Lanchon à Maubray à la Société de Logement du Haut Escaut d'Antoing pour un montant 63.136,00 euros selon une procédure de gré à gré.
- Le Bourgmestre, le Directeur général et le Directeur financier seront mandatés afin de représenter valablement la Ville d'Antoing à la signature de l'acte au SPW Comité d'acquisition

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE

Politique responsable : Gauthier DUDANT

6. Petite enfance

Transfert de la consultation pour enfants agréée, du bâtiment avenue de l'Europe vers un bâtiment situé à la rue de Crèvecœur à Antoing – convention avec l'ONE

Le Président précise que, sur proposition du Collège communal, l'Office de la Naissance et de l'Enfance a été contacté pour transférer les consultations ONE qui se déroulent actuellement à l'Avenue de l'Europe à Antoing, vers le bâtiment de la Rue de Crèvecœur à Antoing. Le but étant de créer un pôle jeunesse dans la zone vu la proximité de la crèche et du local du centre de jeunes.

Suite à une visite sur site, l'Office de la Naissance et de l'Enfance a marqué un accord de principe et nous propose, pour formaliser le transfert, une convention de type « Bail de locaux pour consultation pour enfants agréée ».

Il est proposé au Conseil communal de marquer accord sur cette convention pour une durée indéterminée.

A la question de Monsieur VINCENT sur les motivations de ce choix, Madame DELEPINE précise que le bâtiment à l'Avenue de l'Europe est vétuste, la chaudière tombe régulièrement en panne. Ce bien nécessiterait beaucoup de travaux. Avant, il n'y avait pas de convention

avec l'ONE car ce service date de 1946. L'ONE prend à sa charge 5.000 € de travaux. Monsieur VINCENT ajoute que, sur l'idée de faire un pôle jeunesse/enfance dans le quartier, est une bonne idée mais on manque de vision à long terme. Mais il est dommage de faire des travaux dans un bâtiment qui est compris dans un périmètre dont on ne sait ce que l'on va faire par la suite (ateliers communaux et bureau de police actuels). A la question de Monsieur VINCENT le Président et Madame DELEPINE précisent que l'avenir du bâtiment de l'Avenue de l'Europe n'est pas encore défini. Le Président ajoute que l'ONE va prendre en charge les frais liés aux impétrants. Madame DELEPINE précise que l'étage accueillera le matériel de la plaine de jeux. Monsieur VINCENT rappelle que l'immeuble de l'Avenue de l'Europe a été équipé d'une rampe de secours il y a peu.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE
Politique responsable : Gauthier DUDANT

7. Circulation

A l'unanimité, le Conseil approuve l'abrogation de deux emplacements PMR à la rue de Crèveœur, 12 et 50 à Antoing, suivant rapport de police.

Agent traitant : Sabine DRAPIER
Politique responsable : Gauthier DUDANT

8. Demandes d'ajouts de points à l'ordre du jour par la Conseiller Communal Samuël VINCENT pour le groupe UCA

a) Analyse des retombées de poussières :

Monsieur VINCENT expose sa question : *« Il y a près de trois ans, je vous interpellais concernant le doute à propos de l'éventuelle toxicité des retombées de poussières sur le territoire communal et sur les potentiels risques en matière de santé publique à l'égard de notre population (essentiellement des odeurs de soufre et d'hydrocarbures). Vous m'aviez alors promis qu'une enquête d'envergure serait mise en œuvre avec la collaboration des entreprises actives dans le bassin carrier mais aussi avec le concours de l'administration communale de Tournai.*

Des engagements auraient alors été pris à l'époque tant par les autorités publiques que par les industriels. Le 11 avril 2023, je vous relançais lors d'une interpellation durant le conseil communal. Vous me répondiez alors que la Ville de Tournai allait se charger du marché et inscrire les crédits à son budget. 13 entreprises étaient concernées. Celles-ci avaient répondu positivement à cette demande. Deux analyseurs d'air seraient installés, un sur Vaulx et un sur Antoing. Le coût serait d'environ 60.000 € pour 2 mois. Cela reviendrait donc à un peu plus de 4.000 € par intervenant. Les éléments à analyser seraient notamment les métaux lourds, oxydes d'azote dioxyde de soufre et composés organiques volatils.

Questions au collègue :

*Plus de 3 ans se sont écoulés. Qu'en est-il aujourd'hui ?
Allez-vous enfin honorer votre promesse et passer à la vitesse supérieure ?
J'avais demandé à recevoir le cahier des charges de cette enquête. Je n'ai rien reçu à ce jour.*

Vu ce qui précède et l'absence totale de transparence à l'égard de ce dossier, je vous prie de mettre à ma disposition dans les meilleurs délais l'ensemble des pièces relative à ce dossier (pièces dont j'ai pu prendre connaissance) et de présenter en séance le détail de vos démarches. Enfin, au-delà des analyses des poussières, je souhaite que la population, sur base volontaire, puisse, aux frais de la commune, faire l'objet d'un prélèvement sanguin pour analyse. »

Le Président précise que les odeurs de soufre sont dues à la composition de la pierre. Initialement, on avait réfléchi à réunir plusieurs acteurs autour de cette enquête (Ville de Tournai et industriels). Entretemps, le projet Airscan a été présenté au Collège communal. Ce projet est sponsorisé par la banque Belfius.

Dans ce cadre, la campagne d'analyse de la qualité de l'air est gratuite pour les communes. Le Collège communal a marqué son accord sur ce projet et une convention de partenariat a été signé le 04/10/2023. Trois capteurs d'analyse de la qualité de l'air seront déployés pendant une période d'un an sur le territoire d'Antoing. La SRL Airscan a commandé les capteurs. Le projet sera mis en place ce premier semestre 2024.

En parallèle, sachez que le Collège communal, réuni en séance du 13 octobre 2023, a décidé de participer à l'appel à projet de l'ISSEP pour pouvoir disposer d'un capteur d'analyse de la qualité de l'air devant le centre administratif, à installer sur un poteau d'éclairage public à proximité de la rue. Nous attendons la livraison de ce capteur (estimation mars 2024).

En ce qui concerne les capteurs Airscan, les endroits suivants ont été fixés : croisement rue de l'Orphavrerie/rue des Tanneurs sur Antoing, carrefour des Irlandais sur Fontenoy et rue Henri Artisien sur Bruyelle. Ils mesureront les particules fines, oxydes d'azote, les composés organiques volatils, ... On espère un retour rapide de la Ville de Tournai sur le choix d'installer un capteur dans les environs de Vaulx ce qui permettrait un bon quadrillage de la zone. Quoi qu'il en soit, les 3 capteurs seront installés durant ce premier semestre 2024. Le Président rappelle que les chiffres de Sagrex ont été présentés au Comité d'Accompagnement, dans lequel siège Monsieur VINCENT, du mois de décembre 2023 et aucun incident majeur n'a été détecté hormis des dépôts jaunes sur des véhicules à Calonne. Toutes les analyses ont été envoyées à la police de l'Environnement et celle-ci n'a, à ce jour, signalé aucun problème au niveau de cette entreprise. Des capteurs sont installés à la sortie de la cheminée et permettent de faire des mesures en temps réel. Le suivi de ces mesures se fait au niveau de la région Wallonne.

Monsieur VERSCHEURE précise que les électrofiltres des cimenteries sont de plus en plus modernes et la qualité de l'air est un souci permanent du secteur. Par ailleurs, recueillir un maximum de poussières est un enjeu majeur car il s'agit de matière première qui est réinjectée dans le four. Pour les oxydes d'azote, de l'urée est injectée pour les capter, pour les oxydes de soufre, c'est de la chaux. Monsieur VINCENT précise que la proposition d'étude de l'ISSEP, avec co-financement des deux communes et des entreprises concernées, était plus pointue. L'étude proposée par Airscan est plus généraliste. Par ailleurs, Airscan n'est pas un laboratoire agréé en la matière alors que l'ISSEP est non seulement agréé mais est ni plus ni moins le laboratoire de référence en Région Wallonne. Cela fait 3 ans qu'on parle de cette étude pour un montant de 60.000 €. Les carrières rapportent annuellement plus de deux millions d'€ à la Commune. Monsieur VINCENT ne s'estime pas convaincu par ce choix ni sur le fonds ni sur la forme. Quant à la question des analyses sanguines, le Président précise que ce n'est pas d'actualité car il n'y a pas de risque sanitaire majeur qui nous aurait été signalé et il n'y a pas lieu de semer la panique au sein de la population. En outre, c'est également le rôle des conseillers communaux, lorsqu'ils siègent dans des comités d'accompagnement, de relayer les informations qui ont été fournies. Monsieur Vincent

signalant que les chiffres sont présentés par des industriels, le Président ajoute que ces mêmes chiffres sont analysés et vérifiés par la Police de l'Environnement de la Région Wallonne. Monsieur VINCENT signale que l'intérêt sur le sujet pour la Police de l'Environnement se mesure par leur présence aux réunions du Comité où on ne les voit jamais. Par ailleurs, les chiffres présentés ne concernent qu'une seule usine. D'où l'intérêt d'avoir un bon quadrillage de la zone comme le souligne le Président. Monsieur VINCENT précise que différents scandales industriels ont été dévoilés récemment alors qu'il n'y avait soi-disant aucun problème auparavant. L'objectif ici est de savoir si oui ou non il y a des risques pour la population. Monsieur VERSCHEURE précise que ce sont avant tout les ouvriers de ces usines qui sont les plus concernés et eux ont des prises de sang, si pas tous les ans, au moins tous les deux ans. Il se dit personnellement concerné. Si des problèmes existaient au sein des travailleurs, cela se saurait.

b) Désertification bancaire :

Monsieur VINCENT expose sa question : *« Lors du conseil communal du 23 mars 2023, je vous interpellais concernant la problématique de la désertification bancaire. Depuis lors, ING a fermé sa succursale et le maintien de l'agence BELFIUS est loin d'être garanti. Le risque de se retrouver à court terme sans aucune agence bancaire et/ou distributeurs d'argent liquide est donc bien réel.*

Vous aviez alors indiqué qu'une rencontre avec BATOPIN serait organisée. Un an plus tard, où en sommes-nous ? Cette rencontre a-t-elle eu lieu ? Quelles sont les pistes à ce jour afin de maintenir un lieu pour déposer et retirer de l'argent liquide ?

Le bâtiment de l'ex-agence FORTIS dans la Grand Rue est actuellement en vente. Il pourrait sans problème répondre aux exigences techniques de BATOPIN. Ce bâtiment est très sain et comporte, outre le rez-de-chaussée occupé par la banque, 3 appartements et un studio. La commune pourrait réinvestir dans l'immobilier car, ces dernières années, elle a plutôt vendu qu'acheté. Cela permettrait de répondre aux besoins en matière de logement sur notre entité.»

Le Président précise que, pour le bâtiment mentionné, BATOPIN a déjà répondu par un non catégorique. BATOPIN désire installer un système avec 4 machines mais surtout l'immeuble ne serait pas adapté pour les personnes à mobilité réduite. Il est évident que la Grand'Rue est l'endroit privilégié pour accueillir cette structure BATOPIN mais encore faut-il trouver un bâtiment qui convienne à leurs exigences. Actuellement, il n'y en a pas mais peut-être que le bâtiment occupé par Belfius pourrait convenir s'il venait à être mis en vente, ce qui n'est pas le cas actuellement. Le Collège reste attentif à l'évolution de la situation. Monsieur VINCENT s'étonne du refus de BATOPIN pour l'ex-agence FORTIS car le dénivelé est assez léger. Il faut, en tous les cas, continuer à proposer des choses afin de ne pas se retrouver sans rien. Monsieur VERSCHEURE signalant que la pharmacie NOENS va bientôt déménager, le Président précise que ce bâtiment n'est clairement pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Quant à l'achat de l'ex-agence FORTIS, le Président précise que la priorité est donnée à satisfaire les besoins de BATOPIN mais cela sera étudié par le Collège.

c) Campagne de sensibilisation à la préservation de notre environnement :

Monsieur VINCENT expose sa question : *« La commune d'Antoing n'est pas épargnée par les incivilités en tout genre :*

- *abandon de canettes / déchets divers le long de nos voiries, cours d'eau...*

- déjections canines non ramassées
- mégots de cigarettes
- dépôts sauvages de déchets ...

L'administration communale (AC) a déjà mené de nombreuses campagnes de prévention par le passé mais visiblement, il subsiste toujours des réfractaires. En conséquence, je propose qu'une dernière campagne de prévention soit organisée du 1^{er} au 30 avril 2024 en collaboration avec BEWaPP

Celle-ci comporterait :

- pose d'affiche de prévention / publications sur les supports numériques de l'AC ;
- installation à différents lieux des portraits grandeur nature de nos deux ambassadeurs propreté, Jean-Claude et Francine et des agriculteurs volontaires ;
- distribution durant le marché et les événements publics de sac à déjections canines et de cendriers portables ;
- des actions de nettoyage de la voirie publique, en collaboration avec les écoles, des plogging pourraient être organisés ;

A partir du 1^{er} mai, les agents sanctionneurs et la police communale passerait alors à une phase de verbalisation. »

Le Président souligne que cette problématique touche tout le monde autour de la table. En ce qui concerne des avis sur nos moyens de communication, cela se fait déjà de manière assez récurrente. Une sensibilisation se fait aussi dans les écoles communales par rapport à l'aspect citoyen et les enfants éduquent parfois leurs parents sur ce sujet. Il y aura certainement des actions menées par des citoyens lors de la semaine de propreté Be Wapp prévue à partir du 23 mars prochain. En ce qui concerne les sacs à déjections canines, des poteaux distributeurs avaient été installés en son temps mais certains s'amusaient à prendre tout le stock et les utilisaient pour des déchets ménagers retrouvés dans les poubelles communales. Sans parler des dégradations auxdits poteaux. A voir si, durant le marché, une initiative pourrait s'envisager. Pour le nettoyage de la voie publique, le Président propose de participer à une action « Team-Ville » qu'il a prévue le 23 mars. Nos caméras seront prochainement installées dans des points sensibles répertoriés par les services communaux. Madame DELEPINE ajoute que 5 mégo-votes coûtant près de 1.000 € pièce seront prochainement installés en divers endroits mais on verra si ce concept fonctionne. Des affiches de « Génération sans tabac » ont également été apposées aux abords des écoles, des infrastructures sportives et autres plaines de jeu. A la question de Monsieur VINCENT concernant une campagne globale, le Président souligne que la prévention est faite depuis longtemps. Il faut faire confiance en notre agent constatateur et aux forces de l'ordre pour la partie répressive. Il leur sera demandé d'être intransigeants si une personne est identifiée et d'appliquer strictement le principe du pollueur/payeur. Mais chacun le sait, le plus difficile est de retrouver l'auteur des faits. Monsieur VINCENT estime qu'il serait bien de faire passer le message via la presse.

Monsieur VIVIER rappelle que son groupe avait lancé l'opération « berges propres » il y a maintenant 12 ans. Cette opération a largement été relayée par la presse et s'est arrêtée après 3 ans car on avait signalé comme aujourd'hui que l'on passait en phase répression. Elle n'a jamais eu lieu. On a engagé des agents constatateurs et aucun procès n'a été décerné sur le sujet. Il est grand temps d'agir. A l'époque, certaines adresses avaient été retrouvées mais il n'y a pas eu de suite. Le Président précise que la Commune constate les faits et les transmet vers l'agent sanctionneur mais il ne faut pas oublier que les

personnes identifiées ont le droit de faire appel et d'être entendues. En cas d'absence de sanction, cela est décourageant pour l'agent qui a fait le constat. Pour ce qui concerne les fumeurs, Monsieur VIVIER précise qu'il est important de prévoir un endroit où les fumeurs peuvent se rencontrer sur les sites sportifs. Madame DELEPINE confirme que cela est bien prévu au Stade d'Antoing. Le bois a été commandé et les travaux de pose ne devraient plus tarder. Le Président ajoute qu'un abri est prévu côté ping-pong et un autre côté football. Monsieur VIVIER précise que le système fonctionne bien au centre Adeps. Il y a un côté ludique qui plaît. Madame DEBILDE signale que les écoles participent chaque année à l'opération Be Wapp et ajoute que les citoyens, dès qu'ils ont participé une fois, sont avertis par mail chaque année des dates de l'opération et des zones à couvrir. Monsieur VERSCHEURE précise que, pour être efficace le 23 mars, il faudrait faire une réunion préalable afin de répartir les participants et couvrir correctement l'entité. Le Président signale que des initiatives citoyennes sont déjà lancées ainsi qu'une entreprise locale. Monsieur VINCENT rappelle que son intervention visait à marquer le coup, de communiquer et de sensibiliser un maximum de monde.

d) Véhicules électriques :

Monsieur VINCENT expose sa question : *« L'Union Européenne a interdit la commercialisation des véhicules thermiques au-delà de 2035. Des citoyens ont déjà anticipé cette mesure en s'équipant de véhicules électriques. Les pouvoirs publics peinent à proposer des bornes de recharge accessibles à tous et la législation en matière de recharge sur le domaine public comporte de nombreuses lacunes. »*

Questions au collègue :

- *Quels sont les sites et le nombre de bornes installées sur le domaine public et privé (accessibles aux citoyens - grandes surfaces par ex.) sur le territoire communal ?*
- *Les aménagements de type goulotte insérée dans les trottoirs sont-elles envisagées pour les habitants qui en feraient la demande ?
Dans l'affirmative, la MOC serait-elle en mesure de pouvoir réaliser ce type d'aménagement ? Si oui, à quel prix ?*
- *Les installations aériennes / bras articulés en façade sont-ils autorisés ?*
- *Quel est le nombre de véhicules électriques au sein du parc automobile de l'administration communale et combien sont répertoriés sur le territoire communal ? »*

Le Président précise que, en ce qui concerne les bornes accessibles au public, seule celle de Colruyt est actuellement fonctionnelle. Il y a cependant une borne par village qui est prévue et 2 sur Antoing dans le cadre d'un projet en collaboration avec IDETA. L'intercommunale attend un retour de la Région Wallonne pour ce marché. En ce qui concerne les aménagements, le Collège a déjà été sollicité et nous avons interrogé l'Union des Villes et Communes de Wallonie sur le sujet. Pour l'UVCW, la pose de câbles en trottoir est préjudiciable aux personnes à mobilité réduite (PMR) et peut provoquer des chutes. Le système de goulottes implique des interventions « en dur » sur les trottoirs et se pose la question de l'entretien de l'installation et de la remise en état des lieux si le propriétaire déménage. Il a en effet pu être constaté qu'à terme, la membrane en caoutchouc peut s'affaisser et créer un obstacle dangereux. Le cache-câble temporaire est également dangereux pour les PMR. Le bras articulé a un impact paysager important. Dans

ses recommandations plus globales, l'UVCW précise que la responsabilité civile et pénale de la commune pourrait être engagée en cas d'accident. Une charge administrative non négligeable e, découlerait car il y aurait des impositions à faire respecter, des contrôles à effectuer voire des sanctions à formuler. La multiplication des installations privées risque de décourager les acteurs privés au déploiement de bornes publiques. Par ailleurs, l'installation, même si elle n'autorise pas l'occupation par le particulier de la place de parcage adjacente risque d'entraîner une privatisation de « fait » et créer des conflits de voisinage surtout dans les quartiers où l'offre de stationnement est déjà sous pression. En conclusion, l'UVCW nous recommande la prudence et de refuser purement et simplement toute demande de traversée de trottoir. A la remarque de Monsieur VINCENT disant « Donc, on ne fait rien », le Président confirme que c'est la recommandation de l'UVCW. Il ajoute que l'Allemagne est en train de faire marche arrière par rapport à l'arrêt des véhicules thermiques dès 2035. Quand on sait le poids de ce pays au sein de l'Union Européenne, cela pourrait changer la donne. Enfin, au sein du parc automobile de la Ville, il n'y a aucun véhicule électrique. En ce qui concerne les véhicules électriques privés, nous ne disposons pas d'un cadastre sur ce sujet. Monsieur VINCENT signale que cette information pourrait peut-être être fournie par la D.I.V.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Gauthier DUDANT

9. Procès-verbal

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2024.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Gauthier DUDANT

10. Questions orales

Monsieur SOENENS expose sa question : « *Une intervention de Madame l'Echevine Bocage lors du collège du vendredi 26 janvier 2024 sur la capacité de tonnage ou non de la Grand-Rue dans le cadre d'un défilé militaire m'interpelle fortement.*

Je suis bien entendu plus que favorable à la commémoration de la libération mais je suis inquiet par rapport au passage de ce convoi par la Grand-Rue d'Antoing. Non seulement cet axe principale n'est pas forcément destiné au passage de certain véhicule (tank) vu la disposition de certains passages et de la mobilité réduite de certains véhicules militaires mais je m'interroge comme Madame Bocage sur la problématique du passage de ces engins par rapport à la capacité de tonnage de cette Rue.

Le revêtement de la Grand-Rue a déjà tendance à s'effriter, à se lisser par endroits, imaginez-vous les dégâts que peuvent produire les chenilles des tanks sur un tel sol ?

Pourquoi s'en inquiéter spécifiquement pour cette cérémonie alors que plusieurs camions et autres engins lourds passent chaque jour dans la Grand-Rue et ce, à commencer par les camions communaux ou intercommunaux pour les besoins de l'entretien de la voirie ou le ramassage des poubelles.

S'inquiéter de la question ne veut-il pas dire qu'à votre connaissance, il pourrait avoir des problèmes structurels, des vices cachés, ...

Pourriez-vous nous rappeler les dispositions prises en la matière (interdiction de passage à quel tonnage), quelle est la capacité technique d'acceptation de tonnage permis pour cette Rue.

D'avance merci pour vos éclaircissements sur la situation. »

Madame BOCAGE précise que son inquiétude était liée au charroi que ce convoi militaire va entraîner puisqu'il sera composé de 40 voire 50 véhicules. Il n'y aura cependant pas de char. Le plus gros sera un half-track de 10 tonnes muni de chenilles en caoutchouc et pas de chenilles type tank. Ce n'est pas le poids mais le nombre de véhicules qui inquiétait Madame BOCAGE mais elle précise avoir eu réponse à ses questions. Pour les 75 ans, le défilé était composé de petits véhicules. Lors des travaux de mise en œuvre de la Grand'Rue, les essais suivants ont été réalisés :

- Mesure de la capacité portante des fondations ;
- Mesure de la résistance à la compression du revêtement en béton ;
- Mesure de l'épaisseur de matériaux mis en œuvre ;
- Mesure de la résistance des fondations des éléments linéaires.

Tous ces essais ont donné des valeurs conformes au cahier des charges type Qualiroutes édité par la Région wallonne. Des éléments laissent même penser que la voirie est plus résistante que ce qui est recommandé pour les voiries classées en réseau IIIa (Le réseau IIIa comprend les voiries où le trafic lourd est inférieur à 250 poids lourds par jour et par sens de circulation, les voiries agricoles et le RAVeL) car le revêtement en béton est armé (pas imposé par le CCT Qualiroutes) et l'épaisseur mise en œuvre est de 20cm (le CCT Qualiroutes recommande 18cm).

D'après les informations reçues, le convoi militaire est composé d'engins sur roue à l'exception d'un véhicule qui est muni de chenilles en caoutchouc à l'arrière et de roues à l'avant. D'après les informations reçues, le poids de ces véhicules n'excède pas 20 tonnes/véhicule, ce qui est parfaitement acceptable sur ce type de voirie (la limitation légale en Wallonie est de 44 tonnes pour des camions 5 essieux et 50 tonnes pour 6 essieux). L'utilisation de pneus et de chenilles en caoutchouc ne détériorera pas l'impression du béton contrairement à des chenilles métalliques.

Pour terminer, une voirie ne se calcule pas comme une simple poutre béton, c'est évidemment plus complexe. FEBELCEM et le Centre de Recherche Routière ont développé un programme de dimensionnement qui tient compte de tout une série de paramètres tels que les caractéristiques du sol en place, le nombre de poids lourds journaliers, etc. pour déterminer le nombre et l'épaisseur des différentes couches d'une structure routière. Ce logiciel a pour but de garantir une durée de vie suffisante aux voiries et non une résistance au passage ponctuel d'un convoi. Le logiciel ne permet donc pas de définir la charge maximale autorisée, raison pour laquelle il faut se limiter aux limitations légales. A noter que la réception définitive de la Grand'Rue est prévue le 07 décembre 2025. Monsieur SOENENS signale que, pour être rassuré, autant faire un état des lieux de la voirie avant et après le passage du défilé. Madame BOCAGE précise que cette manifestation fera l'objet d'un Planu en bonne et due forme.

Monsieur VERSCHEURE désire connaître les rues de l'entité qui feront l'objet de travaux en 2024. Madame MORY précise que les travaux d'amélioration de la liaison entre la rue Paillard et la rue de Vezonchaux à Maubray commenceront au printemps prochain. Les travaux subventionnés dans le cadre de l'appel à projet Cœur de Village (rue de la Gare à Maubray) vont également débuter en 2024, probablement en début d'automne. Des chantiers moins conséquents devraient également commencer en 2024 avec la pose de ralentisseurs à la rue du Large à Péronnes et à la rue du Marais à Maubray. Il est par contre moins certain que les dossiers du Plan d'Investissement Communal 2022-2024 débutent cette année (chemin du Mazy à Maubray, rue de la Station à Antoing, rue du Large à Péronnes, rue Paillard et rue de Vezonchaux à Maubray, placette du Nouveau Jeu à Antoing). Il faut plutôt viser 2025 pour l'exécution de ces dossiers. Il en va de même pour le projet de Revitalisation Urbaine.

En ce qui concerne la rue de Fontenoy, la main d'œuvre communale fera des réparations ponctuelles mais il n'y a pas de rénovation complète prévue au budget.

Monsieur VIVIER désire poser une question relative au Conseil Consultatif Communal des Aînés. Ce Conseil se réunit malheureusement le lundi après-midi ce qui empêche les Conseillers qui travaillent d'y participer. Au niveau des statuts, on parle d'un organe d'avis, genre Asbl car cette structure a des fonds. Les objectifs de CCCA sont intégrés dans les politiques menées par les pouvoirs locaux en faveur des aînés à savoir : assurer le maintien des aînés en tant que citoyen à part entière, renforcer ou instaurer des mécanismes réguliers de concertation et de dialogue entre les aînés et avec les citoyens. Ces objectifs sont clairs. La Ville donne des subsides au CCCA. Via les procès-verbaux des réunions, on constate que des choses sont organisées parfois contre paiement. Une trésorerie a donc été mise en place. Avec celle-ci, il y a donc moyen de faire des choses ou pas. Où en est la trésorerie de ce Conseil ? Quels sont les moyens financiers alloués par la Commune. Cependant, quand on lit le dernier PV, on se rend compte qu'il y a quand même pas mal d'achoppements entre les membres notamment sur l'octroi d'un subside à Viva For Life qui a été refusé. Qui a le droit de gérer cet argent ? Il semble inutile de thésauriser de l'argent. La seule représentation communale dans cette structure est l'échevine Madame BOCAGE. Enfin, dans un divers, Monsieur VIVIER a constaté qu'un membre s'inquiétait également de l'état de la route allant de Péronnes vers Laplaigne. Les membres font aussi des remarques sur des problèmes rencontrés sur le terrain et c'est très bien mais est-ce que cela est suivi d'effet ? Madame BOCAGE précise que les points soulevés par les membres du CCCA sont toujours relayés vers le Collège. Et à chaque fois, des réponses ont été données. Elle insiste sur le fait que le CCCA n'es' pas un Conseil Communal bis. L'arrêt de bus installé en face du centre administratif est une idée venant du précédent CCCA et elle a été concrétisée. Idem pour la création de l'atelier couture en collaboration avec le plan de cohésion sociale. Concernant des aménagements de voirie, l'ancien échevin des travaux, Thierry DESMET était venu faire le point des dossiers devant le CCCA. Le problème de l'Avenue du Lac vers Laplaigne a été également relayé vers le SPW-Voies Hydrauliques. Cela a été le cas aussi lorsque des remarques ont été faites sur des panneaux de signalisation défectueux ou encore la présence de dépôts sauvages. Mais avant tout, le rôle du CCCA est de réaliser des choses pour les Aînés. Concernant la trésorerie, Madame BOCAGE précise qu'au 31 décembre 2023, le compte se clôture avec un solde de 6.145,73 € (en 2022 il était de 4.753 €). Comme toutes les associations, le CCCA demande un subside à la Ville, celui-ci est de 500 € contre remise des comptes et du rapport d'activité de l'année. Une aide de 2.000 € est également accordée pour des transports (cette année à Bergues). Des activités intergénérationnelles sont aussi organisées avec l'accueil extrascolaire et la Maison de Repos en collaboration avec la société « Agissons ». Cela démontre que le CCCA ne fait pas que du festif comme certains ont tendance à le dire. En ce qui concerne les décisions prises en matière de finances, tout est discuté ouvertement en réunion mensuelle (choix du traiteur pour le repas d'été, choix des animations musicales, choix du voyage, des repas et visites guidées...). A Bergues, l'apéritif a été offert ainsi qu'une consommation par personne pour les 75 participants, apéritif également offert lors du repas d'été où il y avait plus 100 participants. En outre, le goûter de Noël est entièrement gratuit et un cadeau d'une valeur de 10 € a été octroyé à plus de 100 personnes. L'argent est donc bien redistribué pour les aînés. Pour Viva For Life, cela a été décidé et voté en séance. La proposition n'a pas été acceptée car ce n'est pas à un conseil des aînés de financer une action telle que celle-là. Cela ne correspond pas aux objectifs poursuivis par le Conseil qui visent avant tout à rendre vers les aînés. Un membre du Conseil travaille d'ailleurs pour Viva For Life et estimait aussi que ce n'était pas le rôle du CCCA de verser une aide à cette organisation. En 2023, le CCCA a organisé aussi des conférences ainsi qu'un salon des aînés en collaboration avec le plan de cohésion sociale. D'autres projets sont encore sur la table. Monsieur VIVIER remercie Madame BOCAGE pour ces explications mais regrette que les

réunions du CCCA aient lieu le lundi après-midi. A la question de Monsieur SOENENS, Madame BOCAGE précise que l'âge requis pour siéger au CCCA était de 55 ans auparavant mais est de 60 ans aujourd'hui. Le Président ajoute que, comme précisé par l'échevine, les sujets de discussion au sein du Conseil des Aînés sont bien remontés vers le Collège Communal et insiste sur le fait que le CCCA n'est pas un Conseil Communal bis. A l'intervention de Monsieur VIVIER relative à l'Avenue du Lac, le Président confirme que des courriers sont régulièrement transmis au SPW mais les travaux leur incombent et ce n'est pas la commune qui les prendra en charge.

SEANCE SECRETE

La séance est levée à 20 h 10.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

G. DUDANT